

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-101 du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – F. LETURCQ – M. F. NOWROCKI -  
MM. A. CHAUSSOY - X. DUQUESNE – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y.  
BONNERRE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.N. MENAGE – R. PARSY - D.  
REBOUT – E. BURDIK – J. CAPELLE – J.L. CAPON – G. TRANIN – M. POUILLAUDE – J.P.  
BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – L. GUISE

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE  
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ  
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY  
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Désignation des représentants dans les organismes extérieurs  
Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de BAPAUME**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'Assemblée délibérante doit désigner ses représentants dans un certain nombre de Syndicats Mixtes et d'Organismes extérieurs auxquels la collectivité adhère.

Monsieur le Président précise que la désignation est prévue dans les statuts de l'organisme et que les représentants de la Communauté de Communes ont voix délibératives dans les différents organismes dans lesquels elle est représentée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de bien vouloir désigner le représentant au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de BAPAUME.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'élire en tant que représentant de la Communauté de Communes au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de BAPAUME :

**Monsieur Alain CHAUSSOY**

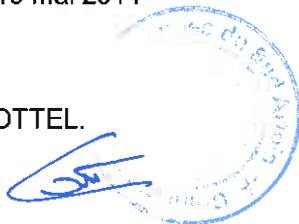
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-101 - 19/05/2014

Conseil de Surveillance Hôpital